



Bègles, le 26 mars 2018

SMo/AC

**COMPTE – RENDU DE LA COMMISSION
SOLIDARITÉ
DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES**

Séance du jeudi 22 mars 2018

DESTINATAIRES :

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES
CONSEIL MUNICIPAL
CONSEIL DES SENIORS
COMITE DE PARRAINAGE
COORDONNATEURS PERISCOLAIRES
ELEMENTAIRES
COORDONNATEURS PERISCOLAIRES COLLEGES
SECTEUR JEUNESSE
DIRECTEURS ELEMENTAIRE
CHEFS D'ETABLISSEMENTS COLLEGES
CHEF D'ETABLISSEMENT LYCEE EMILE COMBES

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- **Saskia BRUDIEUX-MALDONNAT**
- **Eve DEVILLAIRE**
- **Etienne POULARD**
- **Régis PUYGERNIER**

Élus C.M.J.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

- **Mathilde HERVÉ-DIANA**, élue au C.M.J.
- **M. Pascal LABADIE**, conseiller municipal délégué pour le C.M.J.
- **Mme Sylviane MOURET**, coordinatrice C.M.J.

ASSISTAIENT À LA RÉUNION :

- **Mme Amélie COHEN LANGLAIS**, adjointe au maire déléguée aux Solidarités et à l'habitat
- **Mme Emilie SCHURCH**, responsable administratif du pôle social
- **Mme Audrey CHATAIGNÉ**, animatrice C.M.J.

Ordre du jour :

Présentation du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

La commission Solidarité s'est déroulée au **CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Bègles**.

Madame Amélie Cohen Langlais, adjointe au maire déléguée aux Solidarités et à l'habitat et madame Emilie Schurch, responsable administratif du pôle social ont présenté le CCAS.

Le CCAS est une **structure de proximité qui s'adresse à tous les habitants de la commune**. Il a pour mission de **répondre aux besoins sociaux de l'ensemble de la population** : des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté.

Cette structure est dirigée par un **conseil d'administration** (15 membres) présidé par le maire (le Président) et composé d'élus de la commune et de personnes nommées représentant des associations dans le domaine social et de lutte contre l'exclusion. Le CCAS a son propre budget.

La CCAS regroupe différents services :

- **Le service Logement** qui accueille et informe toutes les personnes exprimant une demande de logement ou d'hébergement (Habitants sans domicile Fixe, les gens du voyages, etc...).
- **Le service Social** répond aux besoins sociaux des habitants béglais. Il participe à l'instruction des demandes d'aides sociales comme le RSA (Revenu de Solidarité Active) pour les personnes sans ressources ou l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) pour les personnes âgées. Il aide également les personnes qui demandent la couverture maladie universelle (CMU) à remplir leur dossier.
- **Le BIS (Bureau information Séniors)** accueille tous les retraités de Bègles. Il oriente les séniors vers les structures et dispositifs correspondants à leurs besoins. Il organise régulièrement des réunions d'information, des activités découverte et de loisirs, des ateliers de décoration, de peinture, de théâtre, des sorties culturelles, etc.
- **Le service insertion** accompagne les personnes à retrouver le chemin de l'emploi ou de la formation.
- **Le service d'aide à domicile** est un service qui intervient auprès des personnes âgées et des personnes handicapées sur la commune de Bègles. Les missions sont de deux ordres, l'aide aux tâches ménagères pour les personnes autonomes et l'aide à la personne pour les personnes dépendantes. On compte 35 aides à domicile.

Également, **un programme de réussite éducative** est mis en place pour les enfants scolarisés de 6 à 16 ans rencontrant des difficultés au cours de leur scolarité. Pour cela, une prise en charge individuelle est mise en œuvre proposant des aides dans différents domaines : Aide aux devoirs, au financement des licences sportives, aide au financement des transports des jeunes, etc.

La prochaine commission Solidarité aura lieu le **jeudi 26 avril 2018 de 18 h à 19 h 30 à la mairie de Bègles**.